



Marc Frilet

Frilet – Société d'avocats

91 rue du Faubourg Saint Honoré

F-75008 Paris

Tél : + 33 1 56 26 00 40

Email : avocats@frilet.com

Marc Frilet est diplômé de l'Université d'Aix-en-Provence en sciences politiques (section service public), licencié en droit (Aix en Provence) et titulaire du diplôme de troisième cycle en droit des affaires (DJCE) et d'une maîtrise en droit anglais (LLM) à l'Université Mc Gill (Montréal). Il est bilingue français-anglais.

Après avoir enseigné le droit à l'Université d'Oran en Algérie (1974-1976), Marc Frilet a rejoint le Cabinet Francis-Lefebvre à Paris en tant qu'avocat dont il est ensuite devenu associé puis associé et chef de service du département international particulièrement en charge des projets de construction complexes, des projets d'infrastructures, des projets pétroliers et miniers et des concessions et autres PPP (1976-1998).

Marc Frilet a créé en 1998 le Cabinet Frilet – Société d'Avocats dont il est l'associé gérant.

Le Cabinet est un cabinet expert, spécialisé dans les projets de construction, d'infrastructures incluant concessions et autres PPP ainsi que les projets miniers, en France, dans les DOM TOM et à l'international (principalement dans les pays en développement et sur le continent africain). Le Cabinet réalise régulièrement des « due diligence » de projets et d'entreprises dans le cadre d'opérations de restructuration. Il conseille des entreprises de toutes nationalités qui sont fréquemment leaders sur leurs marchés.

L'expérience, la multidisciplinarité et les contacts développés par le Cabinet au cours de plusieurs décennies lui permettent de se positionner à la fois comme conseil stratégique et d'assurer la mise en œuvre de ces conseils sur le terrain en étroite coordination avec les cabinets locaux et ce, pour tout un éventail de problématiques, qu'elles soient de nature institutionnelle, réglementaire, foncière, sociale, environnementale, juridique ou fiscale et autres, pour lesquelles une approche intégrée conditionne souvent la réussite des projets.

Le Cabinet conseille également les institutions internationales et les États, notamment en matière institutionnelle et de rédaction de textes législatifs.

Le Cabinet possède une grande expérience dans le suivi des projets. A ce titre, il conseille régulièrement ses clients dans la stratégie et le contenu des réclamations pour la prévention et le règlement des différends et il les assiste dans les arbitrages internationaux. Marc Frilet est régulièrement sollicité comme expert ou arbitre en matière d'arbitrage international.

Marc est régulièrement distingué comme un avocats leader dans ses secteurs d'activité en particulier dans WHO'S WHO legal (publication de référence de International Bar Association). Il en va de même pour le cabinet désigné par exemple « Meilleur cabinet de droit de la construction de l'année en France » (Global Awards – Corporate INTL) en 2011 et 2012, ou encore Construction Lawyer 2014 of the Year in France (construction law experts).

Le Cabinet est membre fondateur de la Global Construction and Infrastructure Legal Alliance (GCILA) regroupant des cabinets également leaders dans le secteur dans leurs régions respectives.

GCILA permet non seulement d'assurer à nos clients une homogénéité de qualité des services dans diverses régions du monde par une grande maîtrise des concepts et des pratiques juridiques différentes mais également de disposer à chaque fois des ressources humaines nécessaires pour répondre efficacement aux demandes mêmes pour les projets les plus complexes. Il nous arrive régulièrement d'affecter plusieurs avocats et experts, parfois de différentes nationalités, sur en même projet en fonction des besoins. (www.gcila.org).

Marc Frilet enseigne le droit des investissements internationaux à l'Université Paris Descartes et le droit minier au CESAM (École des Mines) de Paris et assure diverses formations et séminaires, pour les responsables d'entreprises et hauts fonctionnaires en France et dans différents pays et zones géographiques, principalement dans les secteurs des grands projets d'infrastructures et miniers.

Il a assuré diverses fonctions incluant membre du conseil, vice-présidences et présidence dans diverses associations françaises ou internationales d'avocats (l'International Bar Association (IBA), Barreau de Paris, l'ACE dont il est le président d'honneur de la section internationale). Depuis près de 10 ans, il anime des groupes de travail « concessions et autres PPP » en France (IFEJI) et à l'international (CICA). Il est le principal auteur de l'ouvrage de référence sur « les conditions du succès des concessions et autres PPP à l'international » (à paraître) réalisé avec le concours du secteur privé international (CICA) et du secteur public (ADETEF, AFD et institutions internationales).

Marc a été récemment nommé par la Commission des Nations-Unies pour l'Europe pour être le chef de projet de l'UNECE intitulé « Zero tolerance corruption in PPP procurement » visant à formuler, en complément aux recommandations et prescriptions de la communauté internationale un ensemble de bonnes pratiques, puis de standards régissant plus particulièrement des séries de situations concrètes observées sur le terrain. En tant que vice-président de l'IFEJI, Marc est par ailleurs le Co-promoteur, avec la Confederation International Contractors Association (CICA) du centre International UNECE « bonnes pratiques, Lois et Institutions » pour les Concessions et autres PPP.

Il est fréquent orateur ou keynote speaker dans les conférences les plus réputées en France et à l'international, abordant les principaux enjeux actuels en matière de contrats internationaux complexes et de relations public-privé dans le secteur des infrastructures (PPP, concessions et projets miniers) et il écrit régulièrement dans les revues spécialisées en France et à l'étranger.